

Séance du 13 juin 2016

L'an deux mille seize et le treize juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jérôme VIC, Maire.

Présents : Mmes SOUCHE, BROUET, LIMOUSIS, BUTSCHER - MM. VIC, KREMER, FERNANDEZ.

Absent ayant donné procuration : M. FABRE à M. KREMER

Absent : M. FLEURET

Secrétaire de séance : Mme SOUCHE

M. VIC ouvre la séance, remercie les présents et fait part de la procuration de M. FABRE à M. KREMER. Pas d'observation sur les comptes rendus des séances précédente qui sont adoptés à l'unanimité. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Monsieur le Maire fait part du courrier en date du 04 avril 2016 de Monsieur le Préfet du Gard, ainsi que de son arrêté n° 20160404-B1-001 relatif à l'extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Nîmes et Uzès.

Monsieur le Préfet demande l'avis des communes actuellement adhérentes au SMEG sur ce projet.

Après un bref débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Nîmes et Uzès et donne plein pouvoir à Monsieur le Maire pour en informer Monsieur le Préfet.

Projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre

Monsieur le Maire fait part du courrier en date du 06 avril 2016 de Monsieur le Préfet du Gard, ainsi que de son arrêté n° 20160604-B1-001 portant projet de fusion de la Communauté de Communes Alès Agglomération, de la Communauté de Communes Vivre en Cévennes et de la Communauté de Communes du Pays Grand 'Combien et extension du périmètre aux communes d'Aujac, Bonnevaux, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac et Sénéchas.

Le Conseil Municipal déplore que la CDCI, pour la 1^{ère} fois de son histoire, n'ait pas suivi l'avis de la majorité des Maires et donc des communes.

Conformément à l'avis qu'il avait donné précédemment, le Conseil Municipal confirme son avis défavorable à ce nouveau périmètre. Il regrette, alors que la loi NOTRe prévoyait une clause de repos pour les communes ayant fusionné au 1^{er} janvier 2013, que Monsieur le Préfet n'ait pas utilisé cette possibilité afin de respecter la décision quasi unanime des élus des communes d'Alès Agglomération. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Préfet du Gard.

Avis sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé aux élus du conseil municipal un courriel et les liens nécessaires à la consultation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des comptes de l'Agglomération pour la période de 2009 à 2014 ainsi que la réponse de M. ROUSTAN, Président de l'Agglomération.

Le conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation de ce rapport.

Décision modificative du budget primitif communal 2016

Monsieur le Maire rappelle la dissolution du CCAS au 31.12.2016 et l'excédent de fonctionnement de 331.42 €. Cette somme aurait dû être rajoutée à l'excédent de fonctionnement lors du vote du BP 2016 communal. Il propose la modification budgétaire suivante : 002 : + 331.42 € - 6574 : + 331.42 €. A l'unanimité des présents la proposition est acceptée.

Renouvellement convention avec partenariat avec l'EPCC Pont du Gard

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de partenariat que la commune peut signer avec l'EPCC Pont pour la période du 17 septembre 2016 au 31 décembre 2016, reconductible tacitement pour UN an, dans la limite de DEUX reconductions.

Cette convention porte sur la délivrance d'une carte d'abonnement pour accès gratuit au site ainsi que divers avantages sur les activités proposées. En contre partie, la commune s'engage à promouvoir le site et ses actualités.

Après une brève discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

Assainissement collectif - Remboursement des charges de personnel relatives à l'année 2015

Monsieur le Maire fait part de la note du service assainissement d'ALES AGGLOMERATION qui fait observer que le remboursement des frais de mise à disposition du personnel communal, en l'occurrence, M. Patrice BANFI, adjoint technique territorial, n'a pas eu lieu au titre de l'année 2015.

Il précise également que la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 janvier 2015 a fixé à 2000 € le montant de ce remboursement.

Après discussion, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve l'état des frais, d'un montant de 2000 €, tel que présenté par le Maire et l'autorise à en demander le remboursement par Alès Agglomération.

Aménagement de la cantine scolaire dans les locaux de la salle polyvalente - Demande de réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle la visite de la salle polyvalente par les services vétérinaires et du service "Education" d'Alès Agglomération pour y aménager la cantine scolaire. Cette modification du bâtiment est imposée pour raison d'hygiène et sécurité par le service "Education" d'ALES AGGLOMERATION afin d'appliquer la réglementation en matière de restauration scolaire et mettre les locaux en conformité. Monsieur le Maire présente alors les devis qui s'élèvent à la somme HT de 14 768.20 € et qui comprennent des travaux de maçonnerie, électricité et plomberie.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal :

- * décide l'aménagement de la cantine scolaire dans les locaux de la salle polyvalente,
- * sollicite une aide financière de 4 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire,
- * dit que la part communale sera financée sur les fonds propres communaux,
- * donne plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à la demande d'aide financière ou se rapportant au projet.

Questions diverses :

- lecture du courrier de "ORANGE" qui prévoit la dépose de la cabine téléphonique avant le 31.12.2017. La proposition est acceptée à l'unanimité.

- fête du 14 juillet : elle sera organisée le mercredi 13 juillet 2016 à 19 h devant la salle polyvalente. Le traiteur BARRY de DEAUX est choisi pour préparer l'apéritif.

- pose de grilles extérieures à la salle polyvalente : suite à plusieurs effractions à la salle, le conseil municipal envisage de placer des grilles métalliques à la porte d'entrée principale et aux baies coulissantes de la salle. M. VIC fait part du devis de l'Art de la Forge (M. Christian BANFI) qui s'élève à la somme HT de 4 650.38 €. Le conseil municipal se donne un temps de réflexion et reporte la décision en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 10.